La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME

Guide pratique à destination des PME genevoises

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

3
Introduction

La durabilité au cœur des décisions de l'entreprise

Pourquoi réaliser une analyse de double matérialité (DMA) ?

Un guide conçu pour les PME

Faire de la double matérialité un outil d'aide à la décision

6
Partie 1 : Comprendre la double matérialité

La double matérialité, qu'est-ce que c'est ?

Comment fonctionne une analyse de double matérialité

Les apports d'une analyse de double matérialité

14
Partie 2 : Mettre en œuvre une démarche adaptée aux PME

Comprendre les défis spécifiques des PME

Adapter la démarche sans perdre en pertinence

19
Partie 3 : Transformer les résultats en actions

Du diagnostic au pilotage stratégique

Le reporting : valoriser et suivre les résultats

24
Partie 4 : Témoignage

Le regard de la PME genevoise Contexa sur la double matérialité

27
Questions fréquentes

30
Pour aller plus loin

Ressources complémentaires

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Introduction

La durabilité au cœur des décisions de l'entreprise

Votre PME prend régulièrement des décisions qui engagent son avenir : investir, faire évoluer son offre, choisir ses fournisseurs, recruter ou encore développer de nouveaux marchés. Dans chacune de ces décisions, les enjeux de durabilité peuvent déjà jouer un rôle déterminant, parfois sans être clairement identifiés ni analysés de manière structurée.

Dès lors, plusieurs questions se posent :

- Quels sujets méritent réellement votre attention ?
- Où concentrer vos ressources ?
- Quels risques faut-il anticiper ?
- Quelles opportunités pouvez-vous saisir pour renforcer la résilience et le développement de votre entreprise ?

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Pourquoi réaliser une analyse de double matérialité (DMA) ?

L'analyse de double matérialité apporte un cadre structuré pour répondre à ces questions et éclairer les choix de l'entreprise. Elle permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de durabilité les plus importants, à la fois pour votre PME et pour ses parties prenantes.

Pour une PME, son principal intérêt est très concret : mieux cibler les efforts, le temps et les ressources sur les sujets réellement prioritaires, tout en nourrissant le dialogue avec les parties prenantes et en anticipant les évolutions susceptibles d'affecter l'activité, son environnement et ses perspectives de développement. En complément de la gestion traditionnelle des risques, la double matérialité élargit le champ d'analyse : elle aide l'entreprise à anticiper ce qui peut affecter son activité, mais aussi à comprendre les impacts qu'elle génère et à identifier les opportunités susceptibles d'influencer ses choix futurs.

Elle apporte ainsi des informations utiles bien au-delà de la seule stratégie de durabilité, permettant de nourrir les réflexions sur le modèle d'affaires, les investissements, l'offre, les approvisionnements ou encore le développement de nouveaux marchés.

Pour une PME, son principal intérêt est très concret : mieux cibler les efforts, le temps et les ressources sur les sujets réellement prioritaires

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Un guide conçu pour les PME

Ce guide a pour objectif de vous accompagner, de manière accessible et pratique, dans la compréhension et la réalisation d'une analyse de double matérialité adaptée à la taille, à la maturité et aux moyens d'une PME. Il vise à vous donner les repères nécessaires pour mener une démarche proportionnée, utile et directement mobilisable dans vos prises de décision. Adapter la démarche ne signifie toutefois pas renoncer à sa rigueur : certains principes restent indispensables pour garantir une analyse pertinente, crédible et réellement utile au pilotage de l'entreprise.

Faire de la double matérialité un outil d'aide à la décision

L'ambition est ainsi de vous aider à faire de la double matérialité un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision : identifier vos priorités, nourrir votre stratégie d'entreprise en y intégrant les enjeux de durabilité, construire un plan d'action, mieux arbitrer l'allocation de vos ressources et déterminer les informations les plus pertinentes à suivre et à communiquer. L'analyse devient alors non seulement un exercice de compréhension des enjeux de durabilité, mais aussi un moyen concret d'éclairer les décisions qui façonnent l'avenir de votre PME.

L'analyse devient alors non seulement un exercice de compréhension des enjeux de durabilité, mais aussi un moyen concret d'éclairer les décisions qui façonnent l'avenir de votre PME.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Partie 1 : Comprendre la double matérialité

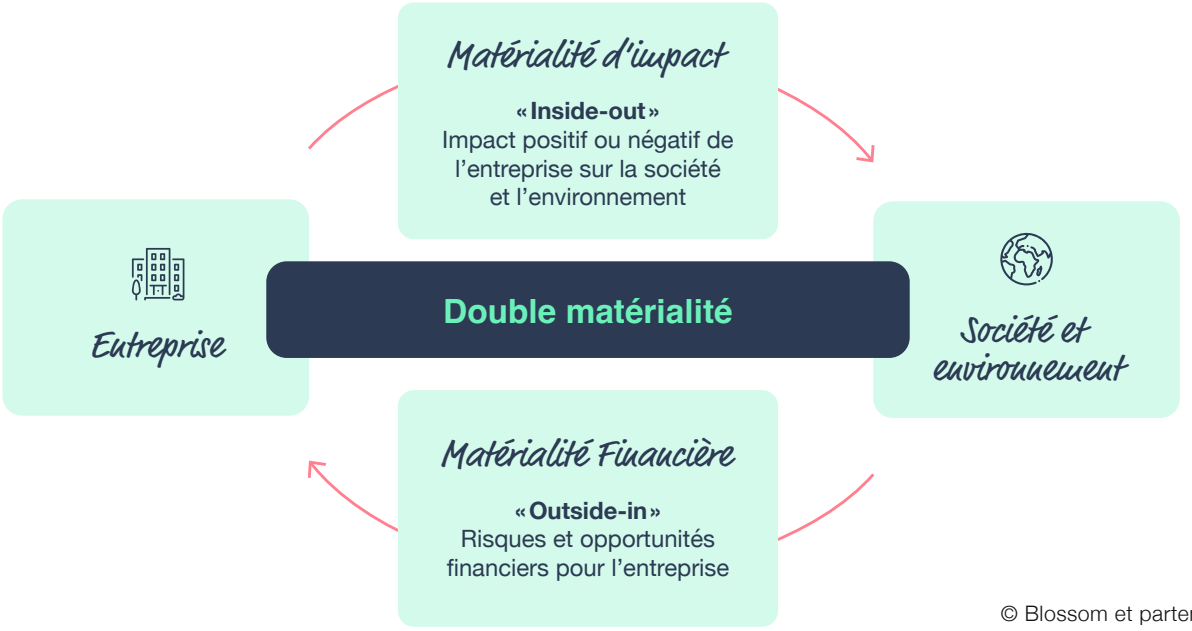
La double matérialité, qu'est-ce que c'est ?

Qu'est-ce qu'un enjeu matériel ?
La matérialité désigne l'importance d'un sujet. Appliquée à la durabilité, elle permet de déterminer quels enjeux comptent réellement pour l'entreprise et méritent, à ce titre, son attention, son énergie et ses investissements.

Une analyse de double matérialité examine ces enjeux selon deux perspectives complémentaires :

- La matérialité d'impact, parfois qualifiée de perspective inside-out, s'intéresse aux effets de l'entreprise sur la société et l'environnement.
- La matérialité financière, parfois qualifiée de perspective outside-in, s'intéresse à la manière dont la société et l'environnement peuvent affecter la performance financière de l'entreprise.

Un enjeu est considéré comme matériel dès lors qu'il est important selon l'une de ces deux perspectives de matérialité ou les deux à la fois. Il peut ainsi être retenu pour son importance du point de vue financier, du point de vue de l'impact, ou selon les deux perspectives à la fois. La double matérialité permet donc de prendre en compte chacun de ces deux regards, puis de les réunir dans une même analyse.



© Blossom et partenaires

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Pourquoi parle-t-on aujourd'hui de double matérialité ?

Pendant longtemps, les démarches de reporting se sont principalement concentrées sur la matérialité financière, c'est-à-dire sur les effets que les enjeux environnementaux et sociaux peuvent avoir sur l'activité, la performance ou la situation financière de l'entreprise.

La réglementation européenne a progressivement renforcé cette approche. Entrée en vigueur en 2023, la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (la CSRD) a formalisé le principe de double matérialité en intégrant une seconde perspective : les impacts de l'entreprise sur la société et l'environnement. Ce cadre continue d'évoluer : les ESRS révisés en 2026 maintiennent ce principe, tout en simplifiant l'approche de matérialité en renforçant une logique plus proportionnée.

La prise en compte de la matérialité d'impact répond aussi à l'attention croissante portée par les parties prenantes aux effets des activités des entreprises sur la société et l'environnement. Les attentes ne concernent plus uniquement la performance de l'entreprise, mais également la manière dont elle affecte ses collaboratrices et collaborateurs, ses partenaires, les communautés ou les écosystèmes. Cette évolution a contribué à installer progressivement une lecture fondée sur la double matérialité.

Si le concept s'est développé dans un objectif de reporting et de comparabilité des informations, il constitue également, comme nous le verrons plus loin, un outil de pilotage stratégique pour l'entreprise.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Comment fonctionne une analyse de double matérialité

Cette partie présente les composantes de l'analyse de double matérialité. Pour en découvrir la méthodologie étape par étape, reportez-vous au guide Reporting extra financier, publié en 2024 par l'OCEI.

Le périmètre de l'analyse : la chaîne de valeur

L'analyse de double matérialité ne se limite pas aux activités exercées directement par l'entreprise. Elle prend également en considération sa chaîne de valeur, en amont comme en aval : approvisionnement en matières premières et en services, fournisseurs, transport, distribution, utilisation des produits ou services, puis fin de vie.

Pour approfondir la notion de chaîne de valeur et mieux comprendre ses différentes dimensions, consultez le guide Chaîne de valeur consacré à ce sujet, publié en 2025 par l'OCEI.

Le rôle des parties prenantes

L'analyse doit idéalement tenir compte du point de vue des parties prenantes de l'entreprise : personnel, clientèle, fournisseurs, partenaires, collectivités, voisinage, investisseurs ou autres personnes et groupes susceptibles d'être concernés par les activités de l'entreprise. Dans un premier temps, l'analyse se concentre sur les parties prenantes les plus influentes et/ou les plus concernées par les activités de l'entreprise.

Leur contribution permet de mieux comprendre les effets de l'entreprise, de faire émerger des sujets qui ne sont pas toujours visibles en interne et d'apprécier l'importance des impacts du point de vue des personnes concernées.

Identifier les enjeux de durabilité

Un enjeu de durabilité désigne un sujet environnemental, social ou de gouvernance susceptible d'être important au regard des activités de l'entreprise. Il peut s'agir, par exemple, du changement climatique, des conditions de travail, de la santé et de la sécurité, de l'utilisation des ressources ou encore de l'éthique des affaires.

Pour rendre cette notion plus concrète, un enjeu peut être compris comme un point de rencontre - parfois de tension, parfois de contribution positive - entre les activités de l'entreprise, son environnement et ses parties prenantes.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Définir les impacts, risques et opportunités (IRO)
Chaque enjeu identifié est ensuite décomposé en impacts, risques et opportunités, couramment regroupés sous l'acronyme « IRO » :

- Un **impact** correspond à un effet de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement. Il peut être positif ou négatif, réel ou potentiel.
- Un **risque** correspond à un effet défavorable qu'un enjeu de durabilité peut avoir sur l'entreprise, par exemple sous la forme de coûts supplémentaires, de pertes de revenus, d'interruptions d'activité, de difficultés d'approvisionnement, de sanctions ou d'atteintes à sa réputation.
- Une **opportunité** correspond à un effet favorable qu'un enjeu de durabilité peut produire pour l'entreprise, par exemple sous la forme d'améliorations opérationnelles, de gains de temps, de réductions de coûts ou d'effets positifs sur sa situation financière. Elle peut également découler d'actions favorables à l'environnement qui créent un bénéfice concret pour l'entreprise.

Les risques et les opportunités peuvent découler des impacts de l'entreprise, de sa dépendance envers certaines ressources naturelles, humaines ou sociales, mais aussi d'autres facteurs, tels qu'une évolution réglementaire, technologique ou économique. Une opportunité ne doit pas être confondue avec la seule action mise en place pour réduire un risque ou corriger un impact négatif : elle désigne l'effet favorable que l'enjeu peut représenter pour l'entreprise.

Pour identifier précisément les IRO associés à un enjeu, l'entreprise cherche notamment à comprendre :

- **Où ?**
 L'IRO apparaît-il dans les activités propres de l'entreprise, chez un fournisseur, lors de la distribution ou pendant l'utilisation et la fin de vie du produit ?
- **Quand ?**
 Est-il déjà observé ou susceptible d'apparaître ? Peut-il se manifester à court, moyen ou long terme ?
- **Comment ?**
 L'entreprise est-elle directement à l'origine de l'impact, y contribue-t-elle ou y est-elle liée par ses produits, ses services ou ses relations d'affaires ? Par quel mécanisme l'enjeu peut-il produire un risque ou une opportunité financière ?
- **Pour qui ?**
 Quelles personnes, parties prenantes ou composantes de l'environnement sont concernées ? Quel peut être l'effet sur l'entreprise elle-même ?

Ces questions permettent de passer d'un enjeu général à des situations suffisamment précises pour être évaluées.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Evaluer les IRO

Chaque IRO identifié est ensuite évalué à partir de critères et d'échelles de cotation définies par l'entreprise et alignées la plupart du temps avec les cotations de gestion des risques. Cette cotation reprend les deux perspectives présentées au début de cette partie : la matérialité d'impact et la matérialité financière.

Pour la matérialité d'impact, l'évaluation tient notamment compte de l'ampleur et de l'étendue de l'impact. Pour les impacts négatifs, elle examine également leur caractère difficilement réparable. Lorsqu'un impact est potentiel, sa probabilité de survenance est aussi prise en considération.

Pour la matérialité financière, les risques et les opportunités sont évalués en fonction de la probabilité qu'ils se réalisent et de l'importance de leurs effets financiers potentiels. Les échelles peuvent être quantitatives ou qualitatives, à condition que leurs critères soient compréhensibles, cohérents et documentés.

Déterminer les enjeux matériels

Une fois les IRO cotés, les résultats sont consolidés au niveau des enjeux de durabilité auxquels ils sont associés. Pour chaque enjeu, la cotation de l'IRO ayant obtenu le score le plus élevé est retenue comme score de matérialité de l'enjeu.

L'entreprise définit ensuite les seuils à partir desquels un enjeu est considéré comme matériel. Ces seuils permettent de distinguer les enjeux qui devront être retenus et traités en priorité. Ils doivent être cohérents avec les échelles de cotation utilisées et clairement documentés.

Les résultats peuvent enfin être représentés sur une matrice de double matérialité. Chaque enjeu y est positionné selon son niveau de matérialité d'impact et son niveau de matérialité financière. Les seuils peuvent être présentés sur les deux axes afin de faire ressortir les enjeux considérés comme matériels au titre de l'une, l'autre, ou des deux perspectives. La matrice offre ainsi une lecture synthétique des résultats. Elle ne remplace toutefois pas le détail des IRO et des évaluations sur lesquels repose le positionnement de chaque enjeu.

Bien que la matrice soit la représentation la plus utilisée, elle n'est pas la seule. Les résultats peuvent être présentés sous d'autres formes, selon le niveau de détail recherché et le public auquel ils s'adressent. Les enjeux peuvent par exemple être répartis sur une représentation linéaire distinguant ceux qui relèvent principalement de la matérialité d'impact, ceux qui sont matériels selon les deux perspectives et ceux qui relèvent principalement de la matérialité financière.

Ils peuvent également être présentés dans un tableau ou une liste hiérarchisée faisant apparaître, pour chaque enjeu, ses scores de matérialité d'impact et financière et son caractère matériel ou non.

Représenter les résultats

Le choix de la représentation reste libre : l'essentiel est qu'elle permette de comprendre clairement quels enjeux ont été identifiés comme matériels et selon quelle perspective. Le visuel constitue avant tout un outil de lecture des résultats ; il ne modifie ni les évaluations réalisées ni les seuils retenus pour déterminer la matérialité.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Exemple d'une matrice de double matérialité



Thèmes Environnementaux

1. Changement climatique
2. Biodiversité et écosystèmes
3. Consommation, prélèvements et rejets d'eau
5. Flux de ressources, économie circulaire
6. Énergie
7. Pollution de l'air, des sols et de l'eau
16. Déchets

Thèmes Sociaux

4. Emploi sûr et temps de travail (effectifs propres)
8. Travail des enfants et travail forcé (travailleurs de la chaîne de valeur)
11. Travail des enfants et travail forcé (effectifs propres)
12. Santé et sécurité (travailleurs de la chaîne de valeur)
13. Diversité (effectifs propres)
14. Santé et sécurité (effectifs propres)

Thèmes de Gouvernance

9. Protection des lanceurs d'alerte
10. Corruption et pots-de-vin
15. Culture d'entreprise

Par souci de clarté, les points ayant la même valeur sont représentés de manière superposée.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Les apports d'une analyse de double matérialité

L'identification des enjeux RSE les plus importants

L'analyse de double matérialité permet à l'entreprise d'identifier les enjeux de durabilité les plus importants. Elle aide à distinguer les sujets qui nécessitent une attention particulière de ceux qui sont moins déterminants dans son contexte.

En croisant les perspectives de matérialité d'impact et financière, l'entreprise obtient une vision plus complète de ses priorités. Elle peut ainsi éviter de traiter tous les sujets de durabilité au même niveau d'importance et concentrer son attention sur ceux qui présentent les enjeux les plus significatifs pour elle.

L'analyse de double matérialité permet à l'entreprise d'identifier les enjeux de durabilité les plus importants.

Un outil de pilotage stratégique avant un exercice de conformité

L'analyse de double matérialité ne doit pas être envisagée uniquement comme un exercice de conformité ou comme une étape préalable au reporting. Elle constitue avant tout un outil d'aide à la décision.

Ses résultats permettent d'éclairer deux dimensions essentielles : ce que l'entreprise pilote en interne et ce qu'elle communique à l'externe. Ils contribuent à orienter la stratégie de durabilité, à définir des priorités d'action et à sélectionner les informations les plus pertinentes à intégrer dans le reporting. Elle est également un complément de la gestion des risques existante en élargissant le regard à des sujets et des angles non pris en compte dans une analyse classique.

La stratégie de durabilité gagne ainsi à être pleinement intégrée à la stratégie d'entreprise, plutôt qu'à être pensée comme une démarche parallèle. Les enjeux matériels peuvent alors nourrir les choix liés au modèle d'affaires, aux investissements, aux activités, aux ressources humaines ou encore à la chaîne de valeur, afin que les décisions économiques et les priorités de durabilité avancent dans une même direction.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Des bénéfices concrets pour l'entreprise
En hiérarchisant ses enjeux, l'entreprise peut concentrer son temps, ses moyens et ses investissements sur les enjeux prioritaires. Elle dispose d'une base structurée pour arbitrer entre différentes priorités et éviter la dispersion des ressources dans des actions moins importantes.

La démarche permet également d'ancrer la stratégie de durabilité dans la réalité de l'entreprise. Les priorités retenues tiennent compte de son métier, de son contexte, de sa chaîne de valeur et des attentes de ses principales parties prenantes. Les actions qui en découlent peuvent ainsi être plus pertinentes et mieux comprises par les équipes.

Enfin, l'analyse favorise une plus grande cohérence entre les risques suivis, les engagements pris, les actions menées et les informations communiquées. Elle fournit un cadre commun permettant de structurer la démarche de durabilité et de la faire évoluer dans le temps.

Les angles morts de la gestion des risques classique
La gestion des risques peut constituer un point de départ utile pour mener une analyse de double matérialité. Les cartographies, registres et processus déjà en place permettent d'identifier les événements susceptibles d'affecter les activités et les objectifs de l'entreprise. Ils peuvent ainsi alimenter une partie de l'analyse, en particulier l'identification et l'évaluation des risques relevant de la matérialité financière. Ces travaux ne couvrent toutefois pas l'ensemble du champ de la double matérialité comme démontré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Ce que la double matérialité apporte à la gestion des risques

Analyse de risques classique	Révélé par l'analyse de double matérialité
Périmètre concentré sur l'entreprise et ses interactions directes	Périmètre concentré sur toute la chaîne de valeur de l'entreprise
Horizon principalement à court et moyen terme	Horizon à court, moyen et long terme
Centré sur les risques financiers	Prise en compte des risques extra-financiers et des opportunités liées aux facteurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance
Couvre principalement les risques financiers, opérationnels, réglementaires, juridiques, réputationnels et commerciaux	Couvre les risques financiers, opérationnels, réglementaires, juridiques, réputationnels, commerciaux et environnementaux dont climatiques et sociaux susceptibles d'affecter l'entreprise
Évaluation de leur probabilité, leur gravité et les mesures de maîtrise existantes	Analyse complémentaire des effets financiers, opérationnels, environnementaux, sociaux et climatiques sur l'entreprise

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Partie 2 : Mettre en œuvre une démarche adaptée aux PME

Comprendre les défis spécifiques des PME

Des atouts sur lesquels s'appuyer

Les PME disposent de plusieurs atouts pour mener une analyse de double matérialité. Leur structure resserrée et leurs chaînes de décision plus courtes facilitent les échanges entre la direction et les différentes fonctions de l'entreprise. Cette proximité permet de croiser rapidement les points de vue, de mobiliser les personnes qui connaissent le mieux les activités et de faire remonter des informations issues directement du terrain.

Les PME entretiennent également des relations souvent étroites avec leur clientèle, leurs fournisseurs, leurs partenaires et leurs équipes. Cette connaissance fine du métier, de la chaîne de valeur et des parties prenantes constitue une base précieuse pour identifier les enjeux de durabilité réellement importants pour l'entreprise et son environnement.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Des contraintes réelles à prendre en compte

Ces atouts s'accompagnent néanmoins de contraintes propres au fonctionnement des PME. Le temps disponible est souvent limité et les personnes appelées à contribuer à l'analyse cumulent généralement plusieurs responsabilités. La démarche peut ainsi entrer en concurrence avec les activités opérationnelles courantes.

Par ailleurs, une analyse de double matérialité mobilise des connaissances dans plusieurs domaines, tels que la durabilité, la gestion des risques, la finance, les achats ou les ressources humaines. La disponibilité d'une expertise approfondie dans l'ensemble de ces domaines peut être limitée en interne et nécessiter, sur certains aspects, un appui complémentaire.

Les informations utiles ne sont pas non plus toujours centralisées ou formalisées. Elles peuvent être réparties entre plusieurs personnes, outils ou documents. Leur collecte, leur consolidation et leur analyse demandent alors un effort significatif au regard des ressources disponibles.

La mise en œuvre d'une analyse de double matérialité représente un budget conséquent. Au temps mobilisé en interne peuvent s'ajouter des coûts liés à l'intervention de spécialistes, à la consultation des parties prenantes, à la collecte de données ou à l'utilisation d'outils spécifiques. Ce niveau d'investissement n'est pas toujours proportionné aux moyens d'une PME.

Il est donc essentiel de définir un niveau d'ambition adapté à la situation de l'entreprise.

Les limites de la méthode pour les PME

La méthodologie de référence de l'analyse de double matérialité, telle que précisée dans les ESRS et par l'EFRAG, est un processus structuré qui demande du temps et la mobilisation de plusieurs ressources internes. Lorsqu'elle est appliquée dans toute son ampleur, la démarche s'étend sur plusieurs mois. Elle implique notamment exhaustivité et traçabilité, ce qui peut représenter une charge importante. L'application de la démarche normée peut ainsi être difficilement compatible avec les ressources et le fonctionnement d'une PME.

Les risques pour les PME de suivre une démarche trop complexe

Cette difficulté de comptabilité entre la méthodologie normée et les ressources d'une PME, évoquée ci-dessus, se traduit concrètement par deux risques opposés.

Une démarche incompatible avec les ressources disponibles risque de mobiliser fortement les équipes et la gouvernance, sans que les bénéfices attendus soient suffisamment perceptibles. Au fil du processus, l'engagement interne peut s'essouffler et l'analyse rester inachevée ou ne pas être pleinement exploitée.

À l'inverse, une analyse trop allégée peut conduire à des résultats génériques, peu représentatifs des activités de l'entreprise et de ses relations avec ses parties prenantes. Elle risque alors de ne pas faire ressortir les enjeux véritablement prioritaires et de fournir peu d'éléments utiles à la prise de décision. Il est donc essentiel de définir un niveau d'ambition adapté à la situation de l'entreprise. La partie qui va suivre présente comment ajuster la démarche aux ressources disponibles, sans en perdre la pertinence.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Adapter la démarche sans perdre en pertinence

L'adaptation de l'ambition de l'analyse

Adapter une analyse de double matérialité ne signifie pas en réduire la qualité ou la pertinence, mais définir un niveau d'ambition cohérent avec la maturité, les besoins et les ressources de l'entreprise. Dans le cadre d'une première démarche, une PME peut ainsi retenir un périmètre et un niveau de précision adaptés, puis approfondir progressivement son analyse.

Une analyse de double matérialité n'est pas un exercice figé. Elle a vocation à être mise à jour afin de tenir compte de l'évolution des activités, de la chaîne de valeur, des attentes des parties prenantes et du contexte de l'entreprise. Une première analyse peut donc constituer un socle, appelé à être complété et affiné au fil du temps et des changements.

Cette progressivité ne doit toutefois pas conduire à vider la démarche de sa substance. Certains principes restent indispensables pour garantir la pertinence des résultats. Même adaptée, l'analyse demeure un investissement en temps et en ressources qu'il convient d'anticiper.

Les leviers d'aménagement de la méthodologie

Plusieurs leviers permettent de rendre la démarche plus accessible.

Capitaliser sur les pratiques existantes

Une PME ne part généralement pas de zéro et de nombreuses informations utiles à l'analyse sont déjà disponibles dans l'entreprise. Les échanges avec la clientèle, les enquêtes de satisfaction, les discussions avec les fournisseurs, les entretiens avec les collaborateurs, les retours du service après-vente ou encore les relations avec les partenaires locaux peuvent apporter des éléments utiles sur les impacts et les attentes des parties prenantes.

De la même manière, une cartographie des risques, un dispositif de contrôle interne ou les travaux menés dans le cadre de la gestion financière peuvent servir de point de départ pour identifier les risques et les opportunités de durabilité susceptibles d'avoir des effets sur l'entreprise.

L'enjeu consiste à recenser toutes ces sources existantes, à vérifier leur pertinence pour l'analyse et à identifier les éventuelles informations manquantes. Cette consolidation permet de limiter les démarches redondantes et de concentrer les efforts sur les sujets qui nécessitent réellement un travail complémentaire.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Ajuster le niveau d'approfondissement de l'analyse

Une analyse complète de double matérialité conduit à détailler les enjeux de durabilité en de nombreux impacts, risques et opportunités, qui doivent ensuite être évalués individuellement. Ce niveau de profondeur peut rapidement multiplier le nombre d'éléments à analyser et les ressources nécessaires à l'exercice.

Pour une PME, une première analyse peut concentrer l'évaluation sur les sous-enjeux de durabilité les plus pertinents, sans approfondir systématiquement chacun d'entre eux jusqu'au niveau détaillé des IRO. Les sous-enjeux offrent un niveau de lecture intermédiaire : ils sont suffisamment précis pour distinguer, au sein d'un même enjeu, les sujets qui concernent réellement l'entreprise, sans multiplier les impacts, risques et opportunités à identifier puis à évaluer individuellement.

Cette approche permet ainsi de faire ressortir des priorités suffisamment précises pour orienter les décisions, tout en maintenant un volume d'analyse compatible avec les ressources d'une PME. Les sous-enjeux qui apparaissent comme les plus importants pourront ensuite être approfondis, notamment lors des mises à jour de l'analyse.

L'objectif est ainsi de trouver le juste niveau de profondeur : aller au-delà d'une analyse trop générale des grands enjeux de durabilité, sans nécessairement mener dès la première démarche une analyse détaillée de l'ensemble des IRO.

Simplifier les échelles d'évaluation

Les échelles utilisées pour évaluer les impacts, les risques et les opportunités doivent être comprises facilement. Des critères trop techniques ou issus du seul vocabulaire de la gestion des risques peuvent rendre l'exercice difficilement accessible à certaines personnes impliquées dans l'exercice.

L'entreprise peut retenir des échelles de cotation simplifiées, à condition de définir clairement ce que chaque niveau signifie. Des descriptions concrètes, accompagnées d'exemples, permettent de limiter les interprétations différentes.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Les conditions de réussite de l'analyse

Ces leviers d'adaptation s'accompagnent de conditions de réussite propres à l'exercice, qui déterminent la qualité, la pertinence et l'utilité de l'analyse. La réussite d'une analyse de double matérialité repose d'abord sur l'implication de la gouvernance. La direction doit donner une impulsion claire à la démarche, en expliquer l'utilité et préciser la manière dont les résultats seront utilisés.

Dans une PME en particulier, son implication directe dans l'exercice est essentielle. Ce portage est déterminant pour légitimer le temps consacré à l'analyse, faciliter la mobilisation des différentes fonctions et éviter que l'exercice soit perçu comme un exercice administratif déconnecté des priorités de l'entreprise. En reliant la démarche aux priorités stratégiques, à la gestion des risques ou aux attentes de la clientèle, la gouvernance lui donne une portée concrète pour l'ensemble de l'entreprise.

La réussite d'une analyse de double matérialité repose d'abord sur l'implication de la gouvernance.

L'adhésion des équipes constitue une autre condition importante. Leur participation permet de faire remonter des informations directement liées aux réalités du terrain et de confronter les premières conclusions à l'expérience des métiers. La démarche doit également laisser la place aux sujets sensibles, controversés ou encore peu traités par l'entreprise : les écarter parce qu'ils sont difficiles à aborder risquerait de fausser l'analyse et de masquer certains enjeux importants. L'implication des équipes peut être organisée progressivement, en sollicitant les collaboratrices et collaborateurs aux étapes où leur contribution apporte le plus de valeur. Tous n'ont pas besoin de participer à l'ensemble du processus, mais les personnes les plus proches des activités doivent pouvoir contribuer à l'identification, à l'évaluation ou à la validation des enjeux qui les concernent.

À titre d'exemples, les ressources humaines pourraient être interrogées sur les conditions de travail ou les compétences, les achats sur les pratiques fournisseurs, les équipes opérationnelles sur la sécurité ou l'utilisation des ressources, ou encore la finance sur les risques et opportunités économiques.

La qualité de l'analyse dépend également de la traçabilité de la démarche. Le périmètre retenu, les sources utilisées, les parties prenantes prises en compte, les critères d'évaluation et les principaux arbitrages doivent être documentés de manière suffisamment claire. Cette documentation permet de comprendre comment les résultats ont été obtenus, mais aussi de reconduire l'exercice dans des conditions comparables. Lors des mises à jour suivantes, l'entreprise peut ainsi identifier les éléments à réexaminer, approfondir les sujets pour lesquels de nouvelles informations sont disponibles et élargir progressivement l'analyse.

Enfin, les résultats doivent être intégrés aux processus de décision de l'entreprise. Une analyse de double matérialité ne trouve sa pleine utilité que si elle contribue à orienter les priorités, à faire évoluer la stratégie et à définir des actions concrètes. Sans ce prolongement, elle risque de rester un livrable isolé, rapidement déconnecté des activités.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Partie 3 : Transformer les résultats en actions

Du diagnostic au pilotage stratégique

Construire une stratégie à partir des résultats

Identifier les priorités

L'analyse de double matérialité fournit à l'entreprise une vision de ses enjeux de durabilité, hiérarchisés en fonction de leur importance. En évaluant leur importance au regard de ses impacts, de ses risques et de ses opportunités, elle fait ressortir les sujets de durabilité qui doivent retenir son attention. Ces résultats constituent ainsi le point de départ de la stratégie de durabilité : ils indiquent sur quels enjeux l'entreprise doit concentrer ses actions.

Evaluer votre niveau de maturité

Pour définir la réponse à apporter, ces enjeux sont ensuite mis en regard du niveau de maturité et de performance de l'entreprise. Cette analyse de performance consiste à établir, pour chaque enjeu matériel, un état des lieux de ce qui existe déjà pour examiner comment chaque sujet est déjà pris en compte : politiques ou engagements formalisés, organisation et responsabilités, actions menées, moyens mobilisés, indicateurs suivis et résultats obtenus. Ce croisement permet d'identifier les domaines dans lesquels les pratiques de l'entreprise sont déjà solides, ceux qui doivent être consolidés et ceux sur lesquels des efforts sont prioritaires. Le niveau de priorité de chaque enjeu est ainsi défini en croisant deux critères : son importance et le niveau de maturité de l'entreprise sur ce sujet.

Définir votre stratégie

Sur cette base, l'entreprise peut formaliser sa stratégie de durabilité. Elle regroupe ses enjeux prioritaires autour de grands axes d'engagements cohérents avec son activité et son modèle d'affaires, puis définit pour chacun la direction qu'elle souhaite prendre. Ces axes sont assortis de grands objectifs et d'une trajectoire dans le temps, qui traduisent le niveau d'ambition recherché et donnent un cap à l'entreprise. La stratégie établit ainsi le lien entre les enseignements de la double matérialité, la situation actuelle de l'entreprise et la direction dans laquelle elle souhaite évoluer.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

La construction d'un plan d'action

La stratégie donne une direction générale. Le plan d'action permet de la traduire en mesures concrètes, organisées dans le temps et adaptées aux moyens de l'entreprise. Pour chaque enjeu prioritaire, il précise les évolutions recherchées, les actions et ressources nécessaires – tant humaines que financières - pour y parvenir.

Les priorités doivent être définies en tenant compte à la fois de l'importance des enjeux, du niveau de performance actuel et de la capacité de l'entreprise à agir. La mise en œuvre de ce plan d'action est échelonnée à court, moyen et long terme. Cette planification permet de concentrer les ressources sur les mesures les plus urgentes ou les plus structurantes, tout en maintenant une vision d'ensemble.
Pour être opérationnel, le plan d'action doit préciser les objectifs poursuivis, les actions prévues, les personnes responsables, les échéances et les moyens nécessaires. Des indicateurs et des cibles permettent de suivre son avancement et d'évaluer les résultats obtenus.

Le plan d'action est ainsi ce qui traduit concrètement l'analyse en actions. Son suivi régulier permet d'identifier les retards, d'ajuster les mesures et de tenir compte de l'évolution des activités ou du contexte. Il alimente également les prochaines mises à jour de l'analyse de double matérialité et inscrit la démarche dans un processus d'amélioration continue.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Le reporting : valoriser et suivre les résultats

Utiliser les résultats de la DMA pour orienter le reporting

L'analyse de double matérialité permet à l'entreprise d'identifier les enjeux de durabilité les plus importants au regard de ses activités, de sa chaîne de valeur et de ses parties prenantes. Ce sont donc en priorité sur ces sujets que les parties prenantes attendent une information claire concernant les orientations prises, les actions menées et les résultats obtenus.

Les enjeux matériels constituent ainsi un point de départ pour déterminer les informations à suivre et à communiquer. Le reporting gagne ainsi en pertinence et répond plus directement aux attentes de ses destinataires. Pour une PME, cette démarche ne conduit pas nécessairement à la publication de ces informations au sein d'un rapport de durabilité et peut prendre des formes proportionnées aux besoins de l'entreprise et aux attentes de ses parties prenantes.

Pour chaque enjeu matériel, l'entreprise peut présenter sa manière de le prendre en compte, les objectifs qui y sont associés, les actions engagées et les indicateurs utilisés pour suivre les résultats. Le reporting prolonge ainsi l'analyse de double matérialité et renforce la cohérence entre les priorités identifiées, la stratégie mise en œuvre et les informations communiquées.

Les pratiques du secteur constituent une autre source de repères. L'observation des informations publiées par des entreprises comparables permet d'identifier les informations habituellement communiquées et les indicateurs les plus utilisés. Elle ne remplace toutefois pas l'analyse propre à l'entreprise : le choix des informations doit rester guidé par ses enjeux matériels et son contexte.

L'entreprise peut s'appuyer sur des référentiels adaptés à sa taille et à ses besoins. La norme volontaire VS (Voluntary Standard (VS), anciennement VSME) conçue pour les TPE et les PME, propose notamment un cadre simplifié pour structurer les informations de durabilité. Des plateformes dédiées peuvent également faciliter la collecte des données, leur consolidation et leur suivi d'une année à l'autre. À Genève, le projet ESG Monitor, développé par la HEG et dont la mise à disposition est prévue fin 2026, proposera un référentiel et une plateforme accessibles aux PME.

Pour approfondir la mise en place d'un reporting de durabilité, consultez le guide Reporting extra financier, publié en 2024 par l'OCEI.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Pourquoi publier des informations de durabilité ?

Le reporting répond d'abord aux attentes croissantes des partenaires externes. Les banques, les assurances, les investisseurs ou les organismes de financement peuvent demander des informations de durabilité pour apprécier la situation et les perspectives de l'entreprise. La clientèle et les donneurs d'ordre sont également de plus en plus demandeurs de ces informations, notamment lorsque l'entreprise s'inscrit dans la chaîne de valeur d'un grand groupe soumis à des exigences de reporting ou de suivi de ses fournisseurs. Ces informations peuvent servir à répondre à un questionnaire client, compléter un dossier de financement, alimenter un appel d'offres ou communiquer à l'externe sur sa démarche.

La communication d'informations structurées peut aussi constituer un facteur de différenciation. Sur un marché où toutes les entreprises ne rendent pas encore compte de leurs pratiques, des informations claires et étayées permettent de rendre visibles les démarches engagées et les résultats obtenus. Elles peuvent également renforcer l'attractivité de l'entreprise auprès des personnes qui souhaitent rejoindre une organisation attentive à ses impacts et à ses responsabilités.

Enfin, le reporting présente une utilité interne. La collecte régulière d'indicateurs permet de suivre les résultats, de repérer les écarts et d'éclairer les décisions à partir de données plutôt que de seules appréciations. En structurant progressivement ses informations, l'entreprise anticipe également l'évolution des demandes réglementaires et commerciales, sans attendre qu'elles deviennent urgentes.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

FOCUS

Le rapport de durabilité

Le rapport de durabilité est l'un des principaux supports permettant à l'entreprise de rendre compte de sa démarche de durabilité. Publié généralement à intervalles réguliers - souvent annuellement ou biannuellement -, il présente ses axes de durabilité, ses orientations, les actions menées et les résultats obtenus. L'un des objectifs du reporting de durabilité est de rendre l'information lisible et comparable dans le temps.

La structure du rapport peut être adaptée à la stratégie et au contexte de l'entreprise. Il peut, par exemple, être organisé autour des axes de la stratégie de durabilité ou des thématiques proposées par un référentiel. L'essentiel est de conserver une organisation permettant au lecteur de comprendre les priorités de l'entreprise et leur évolution.

Le rapport constitue ainsi un bilan régulier de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action. Il permet de présenter les avancées réalisées, les objectifs atteints ou en cours, mais aussi les écarts, les difficultés rencontrées et les sujets sur lesquels des progrès restent à accomplir. Cette transparence contribue à donner une image fidèle de la démarche et à suivre sa progression dans la durée.

Partie 4 : Témoignage

Le regard de la PME genevoise Contexa sur la double matérialité



Pour illustrer concrètement la démarche, ce guide donne la parole à Contexa, PME genevoise de plus de 80 collaborateurs, spécialisée dans les technologies de dosage pour l'industrie des parfums et des arômes. L'entreprise a récemment mené une première analyse de double matérialité afin de mieux comprendre les enjeux liés à ses activités.

Philippe Vulliet, Director of Product Strategy, revient sur cette démarche : les raisons qui ont conduit Contexa à se lancer, les ressources mobilisées, les difficultés rencontrées et, surtout, la manière dont l'entreprise bénéficie aujourd'hui des résultats de son analyse.

Qu'est-ce qui vous a conduit à réaliser une analyse de double matérialité ?

Nous avons choisi de réaliser une analyse de double matérialité de manière volontaire, sans y être contraints par une obligation réglementaire. Notre motivation reposait sur trois objectifs principaux : mieux prioriser nos actions en matière de durabilité, nous appuyer sur un cadre reconnu et exigeant, et renforcer notre capacité à dialoguer avec nos parties prenantes.

Comme beaucoup de PME, nous étions confrontés à une multitude de sujets susceptibles d'être considérés comme importants. La double matérialité nous a permis de distinguer ce qui est réellement stratégique pour notre entreprise de ce qui est simplement intéressant. En d'autres termes, elle nous a aidés à ne pas nous tromper de combats.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

En tant que PME, comment avez-vous abordé le temps et les ressources nécessaires à l'exercice ?
Nous avons abordé cette démarche avec beaucoup de pragmatisme. L'objectif n'était pas de produire un exercice parfait d'un point de vue académique, mais d'obtenir des enseignements utiles pour piloter l'entreprise. En tant que PME, les ressources sont limitées et chaque heure investie doit créer de la valeur.

L'accompagnement de consultants expérimentés a été clé et nous a permis de structurer la démarche efficacement. Nous avons également cherché à impliquer les bonnes personnes au bon moment, afin de capitaliser sur les connaissances déjà présentes dans l'entreprise plutôt que de créer une charge de travail excessive. Le fait d'avoir une vision claire de ce que nous voulions apprendre a fortement contribué à la maîtrise de l'effort nécessaire.

De quelle manière la DMA s'est-elle articulée avec la gestion des risques déjà en place dans l'entreprise ?
Nous n'avons pas considéré la double matérialité comme un processus séparé de notre gestion des risques. Au contraire, elle est venue compléter et enrichir notre compréhension de l'environnement dans lequel évolue l'entreprise.

L'exercice nous a amenés à regarder simultanément deux dimensions : les impacts que nos activités peuvent générer sur l'environnement et la société, mais aussi les risques et opportunités que les évolutions environnementales, sociales ou réglementaires peuvent représenter pour Contexa.

Cette approche élargit la vision traditionnelle du risque (essentiellement financier et qui ne considère pas les opportunités) et permet d'identifier des dépendances ou des vulnérabilités qui ne sont pas toujours visibles dans les outils classiques de gestion des risques.

Qu'est-ce que l'analyse vous a appris ou permis de voir différemment dans votre entreprise ?
L'analyse nous a surtout permis de prendre davantage de recul sur notre modèle d'affaires et sur notre place dans un écosystème plus large. Elle nous a amenés à regarder l'entreprise non pas comme une organisation isolée, mais comme un acteur relié à ses clients, ses fournisseurs, les évolutions réglementaires, les ressources dont elle dépend et les attentes de la société.

"Nous n'avons pas considéré la double matérialité comme un processus séparé de notre gestion des risques."

Cet exercice a rendu plus visibles certaines dépendances, certains leviers d'action et certaines vulnérabilités. Mais surtout, il a fait émerger de nouvelles questions stratégiques. Très vite, nous avons constaté que la valeur de l'exercice ne se situait pas uniquement dans les réponses obtenues, mais aussi dans la qualité des questions qu'il nous poussait à nous poser sur l'avenir et la résilience de l'entreprise.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Une fois les résultats obtenus, comment les avez-vous utilisés concrètement ?

Nous avons fait le choix de ne pas créer une stratégie de durabilité séparée du reste de l'entreprise. Les enseignements issus de la double matérialité ont été intégrés directement dans notre réflexion stratégique globale.
Pour nous, la véritable valeur de la démarche réside dans sa capacité à améliorer la prise de décision. Les résultats ont été utilisés pour challenger certaines orientations, confirmer certaines priorités et renforcer notre réflexion sur la résilience à long terme de l'entreprise. La matrice de matérialité n'était donc pas une finalité, mais un outil au service de notre stratégie.

J'ajouterais également qu'à l'issue de cet exercice, nous avons mené une analyse de performance afin d'évaluer notre niveau de maturité sur chacun des enjeux identifiés. Sur cette base, nous avons coconstruit avec l'équipe de travail un plan d'actions destiné à être déployé au cours des prochaines années.

Quels ont été, selon vous, les facteurs clés pour mener la démarche dans de bonnes conditions ?

Le premier a été d'avoir une vision claire de l'objectif poursuivi. Avant même de commencer, il est important de savoir pourquoi l'on réalise l'exercice, ce que l'on cherche à comprendre et comment les résultats seront utilisés.

Le deuxième facteur a été le soutien fort et une implication de la direction générale. Cette implication a donné à la démarche la légitimité nécessaire et a montré qu'il ne s'agissait pas d'un projet isolé, mais d'un sujet stratégique pour l'entreprise.

Enfin, l'implication des équipes a joué un rôle essentiel. La qualité des résultats dépend largement de la capacité à relier les enjeux de durabilité aux réalités opérationnelles. La co-construction favorise également l'appropriation des conclusions et l'introduction de nouveaux projets par l'ensemble de l'organisation.

Quel conseil donneriez-vous à une PME qui hésite encore à se lancer dans la démarche ?

Je lui dirais de ne pas considérer la double matérialité comme un exercice de conformité ou de reporting supplémentaire. Lorsqu'elle est menée avec une réelle volonté d'apprentissage, elle devient un outil d'aide à la décision particulièrement puissant.

Je lui conseillerais également de ne pas attendre d'y être obligée. Pour une PME, comprendre ses dépendances, ses impacts, ses risques et ses opportunités constitue déjà un avantage stratégique. La démarche permet d'aborder l'avenir avec une vision plus systémique et plus lucide.

Si je devais résumer l'expérience en une phrase, je dirais que la double matérialité nous a aidés à mieux comprendre notre écosystème afin de prendre des décisions responsables pour la pérennité de l'entreprise. N'est-ce pas là ce que cherche tout responsable d'entreprise ?

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Questions fréquentes

Vous hésitez encore à vous lancer ? Retrouvez ici les réponses aux principales questions que se posent les PME avant d'engager une analyse de double matérialité.

Pourquoi faire une DMA si mon entreprise n'y est pas obligée ?
Parce que son utilité dépasse largement le reporting réglementaire. Une DMA permet d'identifier les enjeux de durabilité qui comptent réellement pour votre entreprise, de mieux anticiper certains risques et opportunités et de concentrer vos ressources sur les sujets importants. Elle peut également vous aider à répondre de manière plus structurée aux demandes croissantes de votre clientèle, partenaires banques ou investisseurs.

La DMA est-elle réservée aux grandes entreprises ?
Non. Les PME disposent même de plusieurs atouts pour mener cet exercice : une bonne connaissance de leurs activités, des circuits de décision courts et souvent une forte proximité avec leurs parties prenantes. L'enjeu n'est donc pas de reproduire les démarches complexes des grandes entreprises, mais de calibrer l'analyse en fonction de la taille de l'entreprise, de sa maturité, de ses enjeux et des ressources disponibles. Une démarche proportionnée peut ainsi fournir des enseignements utiles à la prise de décision, sans mobiliser des moyens disproportionnés.

Faut-il tout analyser dès la première DMA ?
Pas nécessairement. Une première analyse peut constituer un socle appelé à être enrichi et affiné au fil du temps. Le niveau d'approfondissement peut être défini de manière réaliste, en fonction des enjeux, des informations disponibles et des ressources de l'entreprise, tout en préservant les principes essentiels de la double matérialité. L'important est de documenter clairement le périmètre de l'analyse, ce qui a été couvert ainsi que les éventuelles limites, et ce qui pourra être approfondi par la suite.

Par où commencer ?
Commencez par regarder ce qui existe déjà dans votre entreprise. Cartographie des risques, échanges avec la clientèle et fournisseurs, enquêtes auprès du personnel, données environnementales, exigences de donneurs d'ordre ou réflexions stratégiques : votre entreprise dispose probablement déjà de nombreuses informations utiles. Les rassembler, les croiser et les mettre en perspective constitue un excellent point de départ pour identifier les enjeux qui méritent d'être examinés en priorité.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Qui faut-il mobiliser en interne ?
La direction doit être impliquée dans l'analyse, et ce, dès le départ, afin d'en assurer le portage et de relier les résultats aux décisions de l'entreprise, mais elle ne peut pas réaliser l'analyse seule. Mobilisez les collaborateurs en fonction de leur connaissance des sujets et de leur proximité avec les activités concernées : ressources humaines, achats, finance, opérations, production, qualité, etc. Tous n'ont pas besoin de participer à chaque étape : l'objectif est de solliciter les bonnes personnes au bon moment, pour croiser les points de vue et s'appuyer sur les connaissances déjà présentes dans l'entreprise.

Faut-il consulter toutes ses parties prenantes ?
Pas nécessairement. L'objectif est avant tout de prendre en compte les points de vue des parties prenantes les plus pertinentes au regard des enjeux analysés. Les canaux de dialogue déjà existants peuvent apporter beaucoup d'informations : échanges commerciaux, enquêtes, retours fournisseurs, consultations du personnel ou mécanismes de réclamation. Il est donc utile de commencer par exploiter ces informations avant d'envisager de nouvelles consultations. Ces sources peuvent ensuite être complétées de manière ciblée lorsque cela est nécessaire, notamment lorsqu'un enjeu important est insuffisamment documenté ou que le point de vue d'une partie prenante est indispensable pour en apprécier la matérialité.

Une DMA prend-elle forcément beaucoup de temps et de budget ?
Une démarche complète peut effectivement mobiliser des ressources importantes. C'est pourquoi son ambition doit être définie dès le départ en fonction de la taille, de la maturité et des moyens de l'entreprise. Une démarche bien calibrée permet de concentrer les efforts là où ils apportent le plus de valeur, plutôt que de chercher l'exhaustivité à tout prix. L'enjeu est de trouver le juste niveau d'analyse : suffisamment robuste pour éclairer les décisions, sans mobiliser des ressources disproportionnées.

Que faire des résultats de l'analyse une fois les enjeux matériels identifiés ?
Une fois ces enjeux identifiés, il est utile de les passer au tamis d'une analyse de maturité et de performance : où l'entreprise est-elle déjà bien positionnée ? Où existe-t-il des écarts, des faiblesses ou des marges de progression ? Ce croisement entre importance de l'enjeu et niveau de performance permet d'identifier les sujets sur lesquels l'entreprise doit agir en priorité, mais aussi ceux sur lesquels elle peut consolider ou valoriser ses acquis. Il devient alors possible de fixer des objectifs, de construire un plan d'action cohérent, d'allouer les ressources là où elles sont les plus utiles et de déterminer les informations à suivre et à communiquer. La DMA constitue ainsi le point de départ d'une stratégie de durabilité structurée autour des enjeux réellement prioritaires pour l'entreprise.

Est-ce un exercice à faire une seule fois ?
Non. Les activités, la chaîne de valeur, les attentes des parties prenantes et le contexte de l'entreprise évoluent. La DMA a donc vocation à être mise à jour périodiquement, ainsi qu'en cas de changement significatif susceptible de modifier les enjeux de durabilité de l'entreprise. Une première analyse bien documentée facilite considérablement les exercices suivants : il devient possible de réexaminer les hypothèses, d'actualiser les données, de vérifier si les priorités restent pertinentes et d'approfondir progressivement certains sujets.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Comment traiter les sujets sensibles ou encore peu explorés dans l'entreprise ?
Ils doivent justement pouvoir émerger. Une DMA utile ne se limite pas aux sujets sur lesquels l'entreprise dispose déjà de politiques ou d'actions. Elle doit également faire ressortir les enjeux plus difficiles, controversés ou encore peu explorés lorsqu'ils sont importants, même s'ils sont inconfortables à aborder ou encore insuffisamment documentés. C'est précisément ce qui permet d'identifier de nouvelles priorités et d'orienter progressivement les actions de l'entreprise vers les sujets qui nécessitent le plus d'attention.

Faut-il se faire accompagner pour mener une DMA ?
Cela dépend des compétences disponibles en interne, mais aussi du niveau de recul et d'objectivité nécessaire pour conduire l'exercice. La démarche mobilise des savoir-faire spécifiques : analyse de la chaîne de valeur, consultation des parties prenantes, méthodologies de cotation ou encore consolidation des résultats. Même lorsque ces compétences sont présentes dans l'entreprise, l'appui d'un consultant externe peut être utile. Il permet de challenger les analyses, de faire émerger d'éventuels angles morts et de vérifier que la démarche est menée de manière cohérente et suffisamment rigoureuse. Un regard extérieur peut également faciliter les arbitrages sur des sujets sensibles ou lorsque les perceptions divergent en interne et renforcer la rigueur et la traçabilité de l'analyse. L'objectif n'est toutefois pas de déléguer l'exercice : la connaissance de l'entreprise reste indispensable et la DMA gagne à être construite en étroite collaboration entre les équipes internes et, le cas échéant, les spécialistes externes.

Quel est le meilleur moment pour commencer ?
Lorsque l'entreprise souhaite mieux structurer sa démarche de durabilité, préparer ou améliorer son reporting, répondre aux attentes de ses partenaires ou simplement disposer d'une vision plus claire de ses priorités. La DMA peut également être particulièrement utile à l'occasion d'une réflexion stratégique, d'une évolution de l'offre, d'un investissement important ou d'un changement significatif dans les activités ou la chaîne de valeur. Il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir toutes les données ou une stratégie parfaitement formalisée : la DMA peut justement aider à les construire et à orienter progressivement les décisions et les actions de l'entreprise.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Pour aller plus loin

Ressources complémentaires

Principales références

ESRS 1 – Exigences générales, chapitre 3 « Double materiality as the basis for sustainability disclosures » : pour consulter le cadre de référence qui définit le principe de double matérialité et ses exigences.

Guide EFRAG – IG 1 Materiality Assessment Implementation Guidance : pour approfondir de manière pratique la méthodologie permettant de mettre en œuvre l'analyse de double matérialité prévue par les ESRS, compréhension du contexte, identification des impacts, risques et opportunités, appréciation de leur matérialité, rôle des parties prenantes, seuils, articulation entre matérialité d'impact et matérialité financière, etc.

Page de référence de la Commission européenne et ESRS
pour comprendre le cadre réglementaire européen de la double matérialité et suivre ses évolutions.

Standard volontaire EFRAG – VSME pour les PME
pour structurer de manière proportionnée le reporting de durabilité des PME et répondre plus facilement aux demandes d'informations des banques, grandes entreprises et autres partenaires.

La double matérialité : un outil d'aide à la décision pour votre PME - Guide pratique pour les PME - Ce document © 2026 par État de Genève est sous licence CC BY-SA 4.0

Impressum
Office cantonal de l'économie
et de l'innovation (OCEI),
Novembre 2026

Rédaction :
Laurence De Cecco
Clarisse Brevet
Blossom et partenaires

Graphisme :
Guru by Loyco

Retrouvez tous nos guides sur notre page dédiée

ge.ch/dossier/entreprises-durabilite#ressources

Les guides « Entreprises & Durabilité » ont été élaborés à l'initiative du Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE) de l'État de Genève. Destinés aux entreprises, ils visent à les accompagner dans leur transition environnementale. Rédigés dans un souci de vulgarisation et d'accessibilité, ces guides fournissent une base d'information utile pour les entreprises.

Compte tenu de l'évolution rapide des cadres réglementaires, il est essentiel de se référer aux informations les plus récentes disponibles sur Internet, dans la littérature spécialisée, et de consulter des spécialistes du domaine concerné pour obtenir des conseils ou un accompagnement personnalisé.

Ces guides sont publiés sous licence Creative Commons, permettant à d'autres contributeurs et contributrices de les faire évoluer et de favoriser leur diffusion et leur utilisation. L'ensemble des contenus est publié sous réserve d'erreurs ou de modifications.

Ce document © 2026 par État de Genève est sous *licence CC BY-SA 4.0* Tous les contenus de ce document peuvent être partagés, copiés, reproduits, distribués, communiqués, réutilisés et adaptés par tous moyens et sous tous formats, à condition de mentionner l'auteur (État de Genève) et d'utiliser la même licence pour tout contenu dérivé (CC – BY – SA 4.0).

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX